

CHARTRE ELABOREE PAR LES ELEVES DU LYCEE HOTELIER

1. TENUE EN COURS

Je m'engage à respecter les règles suivantes dès que je franchis l'enceinte du lycée. Je dois être changé(e) avant de franchir la porte du lycée.

Chaussures	Chaussures de ville souples Couleur sombre Pas de baskets Pas de marque visible
Pantalon	Un pantalon de couleur sombre, n'ayant pas la couleur du jean Pas de jogging Jupe pour les filles au niveau du genou
Haut	Chemisier de couleur unie Pas de veste de jogging
Coiffure	Cheveux propres, pas colorés Pas de cheveux rasés sur les côtés et trait au rasoir

2. TENUE PROFESSIONNELLE PENDANT LES TP

Lorsque je suis en TP, je dois porter la tenue professionnelle imposée et achetée en classe de seconde. Je ne suis pas autorisé (e) à porter une autre veste, un autre pantalon ou une autre jupe, ainsi que d'autres chaussures.

TENUE EN CUISINE	TENUE EN SALLE
Veste blanche avec parements rouges Pantalon noir rayé blanc Tablier bavette blanc Torchon coton Chaussures blanches de sécurité	Veste noire droite doublée 2 boutons Pantalon noir à pinces ou jupe noire avec pinces Gilet encolure en V Chemisier blanc Tablier noir Chaussures noires

Si j'oublie mes affaires (cours et tenue professionnelle pour les TP), une sanction d'une heure de retenue sera appliquée le mercredi après-midi.

3. LES DEVOIRS FAITS

Je m'engage à assister aux heures d'aide aux devoirs prévues deux fois par semaine. Ces heures seront incluses dans l'emploi du temps.

Ces heures d'aide aux devoirs se feront sous surveillance et je m'engage à ne pas rester sans rien faire durant cette heure. Je devrai faire leurs devoirs en se faisant aider par la personne chargée de la surveillance.

Si un professeur constate que les devoirs ne sont pas faits ou pas rendus, une sanction d'une heure de colle le mercredi après-midi sera appliquée. Si je recommence, je serai privé (e) de sortie scolaire

Fait à Péronne, le

Signature de l'élève

Signature du responsable légal